

La formation de L'Epreuve Théorique Générale (Code)

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le conducteur doit avoir des notions sur la réglementation concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Le programme de formation

La formation théorique aborde les 23 thèmes suivants :

- _ La connaissance du véhicule
- _ L'installation dans le véhicule
- _ Le regard et la conduite
- _ La signalisation
- _ La vitesse
- _ Les intersections – les passages à niveau
- _ La maîtrise des situations de freinage
- _ L'arrêt – le stationnement – l'immobilisation (cas de force majeure)
- _ Les croisements – les dépassements
- _ L'âge et la conduite
- _ La prise en compte des divers usagers
- _ Les itinéraires
- _ L'alcool
- _ L'insertion et la circulation sur voie rapides
- _ Les états dégradés du système (homme/véhicules/environnement)
- _ Les intempéries - la conduite de nuit
- _ Le comportement en cas d'accident
- _ Les situations à risques
- _ Le permis de conduire
- _ Le risque chez les jeunes conducteurs
- _ L'accidentologie
- _ Le respect de l'environnement et la prévention
- _ La conduite en agglomération

Déroulement de la formation

L'entraînement au code peut être suivi dans le local de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

Les horaires sont :

Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi 13H à 18H

Mercredi de 10H à 18H

Les horaires du code avec un enseignant, qui fait un cours, sur des thèmes du code de la route, sont mercredi de 13h à 15H et le samedi de 10h à 12h.

Le code par internet se déroule sur la plateforme ICICODE, il a une durée de 6 mois, qui peut être renouvelé.

Le déroulement de l'épreuve

Une série de 40 questions à choix multiples, vous ait posés.

Vous devez avoir maximum 5 erreurs, pour que l'épreuve soit obtenue.

Le code est valable 5 ans ou 5 présentations à l'épreuve pratique du permis de conduire.

L'épreuve est dispensée par La Poste ou SGS DOLE, vous pouvez la passer dans le département que vous souhaitez, il faut être muni d'une carte d'identité valide, ainsi que de la convocation, lors de votre présentation à l'épreuve.